

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 13 juin 2022 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.

CONSTAT DU QUORUM.

CONSULTATION PUBLIQUE.

PROJET DE RÈGLEMENT 856-2022

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 856-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone CD-360.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

PROJET DE RÈGLEMENT 857-2022

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 857-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale CD-514 située dans la 161^e Rue.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

PROJET DE RÈGLEMENT 858-2022

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 858-2022 amendant le Règlement sur les conditions d'émission des permis numéro 149-2005 afin de modifier le tracé de la 3^e Rue Nord.** Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 45.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 22-12948

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 22-12949

Séance ordinaire du 24 mai 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mai 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 858-2022 amendant le Règlement sur les conditions d'émission des permis numéro 149-2005 afin de modifier le tracé de la 3^e Rue Nord**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 859-2022 autorisant des travaux pour la mise à niveau de l'usine d'épuration au montant total de 18 520 656,29 \$ et un emprunt du même montant**. La greffière mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 22-12950

Adoption du Règlement numéro 849-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 849-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de remplacer la zone commerciale CD-319 située le long de la route 204 par une zone résidentielle de forte densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 849-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12951

Adoption du Règlement numéro 851-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 851-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre de logements permis et la hauteur maximale dans la zone RE-621**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 851-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12952

Adoption du Règlement numéro 853-2022

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 853-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier les usages permis dans les prolongements de la 144^e Rue et de la 147^e Rue entre la 22^e Avenue et la 25^e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 853-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 22-12953

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 2 juin 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 265 364,54 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 265 364,54 \$ couvrant la période du 13 mai 2022 au 2 juin 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12954

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville pour 2 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CHAP ALLIANCE INC.	105 240,00 \$
GROUPE SERVICEPRO NET (QUÉBEC-PROSNET INC.)	152 263,69 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **CHAP ALLIANCE INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CHAP ALLIANCE INC.** le contrat **pour l'entretien ménager de l'édifice de l'hôtel de ville pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total de 105 240,00 \$** exempt de toutes taxes, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12955

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE	68 985,00 \$
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	87 013,08 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **PRODUITS CHIMIQUES CHEMTRADE CANADA LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de sulfate d'aluminium (ALUN) pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total de 68 985 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12956

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de chlore gazeux

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRENNTAG CANADA INC.	52 313,63 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BRENNTAG CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture de chlore gazeux pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 un montant total de 52 313,63 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12957

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	36 905,72 \$
BRENNTAG CANADA INC.	42 020,53 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.** le contrat **pour la fourniture sur demande d'orthophosphate de zinc pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total corrigé de 36 898,76 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12958

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de PASS 10

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	119 344,05 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.** le contrat **pour la fourniture de PASS 10 pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total de 119 344,05 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12959

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH)

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SODROX CHEMICALS LTD	179 562,21 \$
UNIVAR SOLUTIONS CANADA	181 761,68 \$
BRENNTAG CANADA INC.	354 008,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **SODROX CHEMICALS LTD;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SODROX CHEMICALS LTD** le contrat **pour la fourniture sur demande de soude caustique liquide (NAOH) pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} juillet 2022 pour un montant total de 179 562,21 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12960

Adjudication du contrat pour la réfection de voirie 2022 sur la 20^e Rue entre la 27^e Avenue et la 30^e Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EXCAVATION TRANSCO INC.	252 844,99 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	252 940,46 \$
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	266 067,10 \$
GIROUX ET LESSARD LTÉE	287 790,78 \$
DULAC ET FILS CIE LTÉE	354 762,15 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **EXCAVATION TRANSCO INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **EXCAVATION TRANSCO INC.** le contrat pour la réfection de voirie 2022 – 20^e Rue entre la 27^e Avenue et la 30^e Avenue pour un montant total de **252 844,99 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 252 844,99 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 835-2022 comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12961

Acceptation du rapport du comité de sélection pour la fourniture de services professionnels pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire 41^e Rue Nord à 44^e Rue Nord, 19^e Avenue Nord à 28^e Avenue Nord

ATTENDU : que suite à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire 41^e Rue Nord à 44^e Rue Nord, 19^e Avenue Nord à 28^e Avenue Nord, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

WSP CANADA INC.
 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

ATTENDU : que l'analyse des soumissions a été effectuée en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres selon des critères préétablis et que la soumission ayant eu le meilleur pointage est celle déposée par l'entreprise **WSP CANADA INC.**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le rapport déposé par les membres du comité de sélection.

QUE ce conseil déclare la soumission de l'entreprise **WSP CANADA INC.** comme étant la plus basse soumission conforme.

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **WSP CANADA INC.** au montant de **96 579,00 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la fourniture de services professionnels pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire 41^e Rue Nord à 44^e Rue Nord, 19^e Avenue Nord à 28^e Avenue Nord, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions.

QUE la somme de 96 579,00 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le règlement d'emprunt à venir, le tout conditionnellement à son approbation et à son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12962

Versement d'une aide financière au comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2022

ATTENDU : la demande d'aide financière par le comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de la fête nationale régionale, la fête du Canada, bateaux-dragons, sentier féérique, sculpture sur neige et la soirée du 31 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 143 718,75 \$ incluant toutes les taxes applicables au comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ces diverses activités.

QUE la somme de 143 718,75 \$ incluant toutes les taxes applicables, soit financée par le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12963

Versement d'une aide financière à Artistes et Artisans de Beauce pour l'Atelier Joual Vert

ATTENDU : que l'Atelier Joual Vert (La Ruche d'Art) anime des activités culturelles depuis 2021;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture à l'effet de leur accorder une aide financière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle de 18 300 \$ à Artistes et Artisans de Beauce inc. pour l'Atelier Joual Vert pour le projet d'atelier communautaire culturel, et ce, pour les années 2023-2024 et 2025 conditionnellement à ce que l'organisme poursuive ses ateliers.

QUE la somme de 18 300 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12964

Participation financière pour des travaux de réfection du rang F. Bégin

ATTENDU : que la Ville a conclu une entente avec la Municipalité de Saint-Philibert concernant la répartition des coûts d'entretien du rang F. Bégin en 2006;

ATTENDU : que la Municipalité de Saint-Philibert nous demande de participer financièrement pour des travaux de nettoyage de fossés et de pavage dans le rang F. Bégin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Municipalité de Saint-Philibert qu'il consent à payer sa part des travaux évalués à 32 376,83 \$ incluant toutes les taxes applicables représentant 30 % de l'estimation des travaux pour la réfection du rang F. Bégin, le tout conformément à l'entente signée entre les parties.

QUE la somme de 32 376,83 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 22-12965

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 22^e Avenue par Les Constructions Donald Vachon et fils inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Donald Vachon et fils inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 22^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Constructions Donald Vachon et fils inc. d'une longueur d'environ 95 mètres dans la 22^e Avenue, dossier numéro 158140330 daté du 10 mai 2022 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12966

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Donald Vachon inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 22^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Donald Vachon inc. demande un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que le propriétaire actuel est Gestion Immobilière D.L.V. inc.;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Constructions Donald Vachon inc. et Gestion Immobilière D.L.V. inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 22^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12967

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que la Ville a mandaté la firme Services EXP inc. pour la préparation des plans et estimation pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation en date du 26 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration datés du 26 mai 2022 de la firme Services EXP inc. et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour approbation (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12968

Acceptation d'un protocole d'entente sur l'utilisation du matériel de son, d'éclairage et autres équipements scéniques à l'espace Carpe Diem

ATTENDU : qu'un protocole d'entente a été rédigé pour l'utilisation du matériel de son, d'éclairage et autres équipements scéniques à l'espace Carpe Diem;

ATTENDU : que le matériel a été payé par une subvention du ministère de la Culture et des Communications, par la Ville et par les Amants de la Scène;

ATTENDU : que les parties doivent s'entendre sur les modalités de coûts de location pour les Amants de la Scène, pour Ville de Saint-Georges et pour les tiers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le protocole d'entente avec les Amants de la Scène sur l'utilisation du matériel de son, d'éclairage et autres équipements scéniques à l'espace Carpe Diem, le tout conformément au projet de protocole d'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12969

Acceptation définitive d'un projet particulier d'occupation d'un immeuble situé au 305, 22^e Rue

ATTENDU : que ce conseil a autorisé le 25 avril dernier, un projet particulier d'occupation d'un immeuble situé au 305, 22^e Rue pour transformer la résidence de personnes âgées en un immeuble de 18 logements;

ATTENDU : qu'une période de consultation a eu lieu du 25 avril 2022 au 24 mai 2022 inclusivement de même qu'une assemblée publique de consultation le 24 mai 2022 sur ce projet et qu'aucune personne ne s'y est opposée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise de façon définitive le projet particulier d'occupation d'un immeuble au 305, 22^e Rue en permettant la transformation de la résidence de personnes âgées en un immeuble de 18 logements, et ce, conditionnelle à ce que le propriétaire apporte au bâtiment les correctifs soulevés au rapport d'architecte, conformément aux règlements d'urbanisme.

QUE la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12970

Projet de parc éolien de Saint-Théophile

ATTENDU : que la compagnie EDF Renouvelables envisage de déposer un projet de parc éolien, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec visant à

comblent les besoins en électricité via les énergies renouvelables et l'énergie éolienne;

ATTENDU : que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont été interpellées par EDF Renouvelables afin de devenir partenaire de ce projet;

ATTENDU : que le conseil des maires souhaite que la MRC de Beauce-Sartigan et ses municipalités deviennent partenaire de celui-ci, puisqu'il permettrait d'intégrer de nouvelles sources de revenus au bénéfice des municipalités;

ATTENDU : que la municipalité de Ville de Saint-Georges souhaite être partenaire dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la compagnie EDF Renouvelables et la MRC de Beauce-Sartigan de son appui, à titre de partenaire, à la réalisation du projet éolien mentionné dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12971

Cession de servitudes par Les Immeubles L4 inc.
et Construction David Bernard inc.

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial sur une partie du lot 6 222 586 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à Les Immeubles L4 inc.;

ATTENDU : la nécessité d'obtenir une servitude d'égout pluvial sur une partie du lot 6 222 560 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, appartenant à Construction David Bernard inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession à titre gratuit d'une servitude d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial par Les Immeubles L4 inc. sur une partie du lot 6 222 586 en faveur des réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial de la Ville;

QUE ce conseil accepte la cession à titre gratuit d'une servitude d'égout pluvial par Construction David Bernard inc. sur une partie du lot 6 222 560 en faveur du réseau d'égout pluvial de la Ville, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12972

Renouvellement du permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

ATTENDU : que pour renouveler le permis d'alcool pour le centre sportif Lacroix-Dutil, nous devons mettre à jour les coordonnées du responsable;

ATTENDU : que le nom du responsable doit être modifié pour celui de M. Michel Mercier, régisseur – aréna et installations aquatiques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne M. Michel Mercier, régisseur – aréna et installations aquatiques comme personne chargée d'administrer le permis d'alcool pour le centre sportif Lacroix-Dutil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12973

Embauche d'une technicienne en taxation au Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne en taxation au Service des finances en prévision du départ d'une employée à la retraite;

ATTENDU : la recommandation du comité de sélection formé de Mme Mélanie Toulouse, chef de Division – Revenus, de Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances et de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH – Dotation et santé-sécurité à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Ariane Bilodeau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Ariane Bilodeau à titre de technicienne en taxation au Service des finances selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, classe 4, échelon 3, et ce, à compter du 15 août 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12974

Embauche de commis de restaurant et bar pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de commis de restaurant et bar au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de personnel à titre de commis de restaurant et bar;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de commis de restaurant et bar selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

Commis de restaurant et bar :

Alexandra Doyon
Isabelle Rancourt
Alycia Michaud

Marise Morin
Jacob Nganga
Anaïs Veilleux

Alexandra Lachance
Mireille Gilbert
Francisca Ruiz Galisteo Soare

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12975

Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue le 30 mai 2022 de M. Herbert Banor à titre de préposé à la maintenance ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Herbert Banor à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 30 mai 2022 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12976

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, régisseur – Aréna et installations aquatiques, de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de procéder à l'embauche de M. Dave Paquet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Dave Paquet à titre de préposé à la maintenance selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 22-12977

Désignation de Mme Mélanie Labbé, chef de Division – Cour municipal auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU : qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci après « Société ») de communiquer certains renseignements à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : qu'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges de communiquer certains renseignements à la Société;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 67 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q, c. A-2.1), un organisme public peut communiquer un renseignement nominatif sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 69 de cette loi, la communication des renseignements nominatifs doit être faite de manière à assurer le caractère confidentiel de ces renseignements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Saint-Georges désigne pour l'application de ladite entente :

- Mme Mélanie Labbé, chef de Division et greffière – Cour municipale, coordonnatrice de l'entente en remplacement de Madame Michèle Chabot;
- Mme Mélanie Labbé, chef de Division et greffière – Cour municipale, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Elle pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier en remplacement de Madame Michèle Chabot;

QUE Mme Mélanie Labbé, chef de Division et greffière – Cour municipale, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE MAI 2022

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de mai est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LA VENTE À L'ENCAN 2022

Le rapport sur la vente à l'encan qui s'est déroulée le 28 mai 2022 pour un total de vente de 9 899,20 \$ et des dépenses de 3 006,62 \$ se soldant par un revenu net de 6 892,58 \$ est déposé au conseil.

PÉTITION POUR L'INSTALLATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

Une pétition reçue le 26 mai 2022 demandant l'installation d'une traverse piétonnière est déposée au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

Le rapport d'activités de la cour municipale commune pour les années 2020 et 2021 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE-ACCOMPAGNATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice-accompagnatrice pour la période du 26 mai 2022 au 30 avril 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice de camp de jour pour la période du 25 mai 2022 au 30 avril 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice de camp de jour pour la période du 6 juin 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 ANIMATRICES DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 animatrices de camp de jour pour la période du 8 juin 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 1 SURVEILLANT-SAUVETEUR ET MONITEUR-AQUATIQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 1 surveillant-sauveteur et moniteur-aquatique pour la période du 13 juin 2022 au 31 août 2022 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont une rencontre de travail des élus, l'ouverture du Symposium international de la sculpture par Beauce Art et son souper bénéfique, la visite de chantier du complexe aquatique et la tournée régionale du président de l'UMQ et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur le Comité d'investissement commun CEB, sur le Comité d'inauguration de l'espace Carpe Diem, sur le conseil d'administration du Taxibus Saint-Georges et sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur l'assemblée générale annuelle de la TRESCA, par monsieur le conseiller Jean Perron sur Taxibus Saint-Georges, sur le Comité de la sécurité publique et sur le Comité du Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Comité de sécurité publique, sur une rencontre pour la course de bateaux dragons, sur le Comité du Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016 et sur le Comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le Comité de vigilance du site d'enfouissement de la RICBS et par madame la mairesse suppléante Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Françoise Poulin demande si les élus ont pris connaissance de la pétition déposée au point 7.3 de la séance. Madame la mairesse suppléante confirme que les élus en ont pris connaissance et que différentes solutions sont à l'étude.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 22, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyé par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse suppléante

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
